

# PAYS DU NEUBOURG COMMUNAUTE DE COMMUNES

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 2 octobre 2023 Extrait des délibérations n°5

Date de convocation : le 26 septembre 2023. Date d'affichage : le 26 septembre 2023

Les membres du conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis le 2 octobre 2023 à 20 h, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LEGENDRE – Président -, salle polyvalente de SAINT AUBIN-D'ECROSVILLE.  
➤ Secrétaire de séance : Monsieur Jérôme HENON – Maire de SAINTE-OPPORTUNE-DU-BOSC.

Membres en exercice : 56

Présents : 48

Pouvoir (s) : 3

Toutes les communes étaient représentées sauf : BROSVILLE – EPEGARD – FOUQUEVILLE – SAINT MESLIN-DU-BOSC

COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
BACQUEPUS	HUREL William	BRIZARD Marie-Odile - Excusée
BERENGEVILLE-LA-CAMPAGNE	LHERMEROULT Patrick	ROGREE Roselyne
BERNIENVILLE	DUCLOS Christian	CHECA Marie-France - Excusée
BROSVILLE	ROMET Marc - Excusé	LECOMTE Béatrice - Excusée
CANAPPEVILLE	DUVAL Laurence	SERGENT Agnès
CESSEVILLE	DEBUS Alain	POISSON Virginie - Excusée
CRESTOT	LOUIS Christine	PATTEY Philippe
CRIQUEBEUF-LA-CAMPAGNE	MARIE Michèle	DAUTRESME Thierry
CROSVILLE-LA-VIEILLE	CARPENTIER Pascal	GRILLE Aline
DAUBEUF-LA-CAMPAGNE	BUSSIERE Laurance	BUISSON Sébastien - Excusé
ECAUVILLE	MAILLARD Françoise	PLESSIS Elisabeth
ECQUETOT	LONCKE Didier	RICHARD Didier
EMANVILLE	DULUT Thierry	DUMONT Françoise - Excusée
EPEGARD	DEMARE Pascal - Absent	PAYAN Jean-François - Absent
EPREVILLE-PRES-LE-NEUBOURG	ELIOT Patrick	BRIOSNE Maurice
FEUGUEROLLES	VALIGNAT Jean-Paul	BOISRENOULT André
FOUQUEVILLE	LEMOINE Didier - Absent	SOENEN Bruno - Absent
GRAVERON-SEMERVILLE	CARRERE GODEBOUT Claire	LAWANI Nicolas - Excusé
HECTOMARE	PLOYART François	DUGORD Jean-Pierre
HONDOUVILLE	PARIS Jean-Charles FUENTES Evelyne	
HOUETTEVILLE	SAINT LAURENT Martine	LEGRAND Catherine
IVILLE	LEGENDRE Jean-Paul	MAUGUY Jean-Luc - Excusé
LA HAYE-DU-THEIL	COUCHAUX Alain	PORTE Michel - Excusé
LA PYLE	PILETTTE Gérard	ROUSSIAU Yann - Excusé
LE BOSC-DU-THEIL	VALLEE Laurent RECLARD Sandrine BERTHELIN Giovanni	
LE NEUBOURG	VAUQUELIN Isabelle – BRONNAZ Francis - CHEUX Arnaud CHEVALIER Marie-Noëlle – COUDRAY Isabel - DAVOUST Francis – DETAILLE Edouard - LE MERRER Anita. LEROY Hélène – Excusée – POUVOIR Marie-Noëlle CHEVALIER LEVAVASSEUR Katiana – Excusée ONFRAY Didier – Excusé – POUVOIR Isabelle VAUQUELIN	
LE TILLEUL-LAMBERT	GAVARD-GONGALLUD Jean-François	LEMARCHAND Fabien - Excusé
LE TREMBLAY-OMONVILLE	LEFEBVRE Jean-François	MOULIN Martial - Excusé
LE TRONCQ	SAMSON Catherine	LECOUTEUX Laëtitia
MARBEUF	CARPENTIER Bertrand	GAILLARD Thomas
QUITTEBEUF	HENNART Benoît	GARREAUD Virginie – Excusée
ST AUBIN-D'ECROSVILLE	DEPARIS Christiane	ORONA Thierry
ST MESLIN-DU-BOSC	BONNEAU Christian - Absent	JOUEN Eric - Absent
STE COLOMBE-LA-COMMANDERIE	BUYZE Jacky LARGESSE Jacky	
STE OPPORTUNE-DU-BOSC	HENON Jérôme	MORISSET Maryse – Excusée
TOURNEDOS-BOIS-HUBERT	WALLART Roger	CAUCHOIS Isabelle
TOURVILLE-LA-CAMPAGNE	BOURGAULT Hugues FOSSE Patricia – Excusée - POUVOIR Hugues BOURGAULT	
VENON	PICARD Philippe	CHOMONT Hélène - Excusée
VILLETES	RAIMBOURG Guy	ROBACHE Arlette
VILLEZ-SUR-LE-NEUBOURG	PLESSIS Gérard	BRIANT William - Excusé
VITOT	LELARGE Joël	LEBOURG Yann - Excusé

Formant la majorité des Membres en exercice

**COMPETENCE FINANCES**

**Objet : Budget Général - Décision modificative n°2 – Guide touristique**

L'office de tourisme (OT) édite depuis de nombreuses années un guide touristique qui était jusqu'alors essentiellement destiné aux partenaires institutionnels et aux touristes de passage.

En 2023, les élus et membres de la commission tourisme et du conseil d'exploitation ont travaillé, avec les services communautaires, à une nouvelle édition du guide touristique qui a été publiée en juin.

La version 2023 du guide revu et augmenté avec notamment les « petits secrets de Clotilde », présente les trésors parfois méconnus du Pays du Neubourg, mais aussi nombre d'informations utiles, et s'adresse ainsi tant aux habitants du Pays du Neubourg qu'aux touristes qui viennent le découvrir.

Les élus ont donc souhaité le distribuer gratuitement à tous les habitants du pays du Neubourg, premiers destinataires de l'action communautaire et premiers ambassadeurs d'un territoire agréable à vivre et à découvrir.

Les coûts d'impression (fournisseur Impact) et de distribution (fournisseur La poste) s'élèvent au total à 16 060 €.

La dépense inhérente à cette décision prise en cours d'année n'avait pas été prévue au budget de l'office. Ainsi seuls 2 972 € ont pu être financés avec les marges budgétaires de l'OT. Il reste donc un reliquat à payer de 13 088 €. Aussi, après avoir engagé et payé ce solde sur le budget général, il est proposé d'adopter une décision modificative permettant de « réimputer » les dépenses au budget annexe « office de tourisme ». Les mouvements de crédits proposés sont les suivants :

Section de fonctionnement Budget général	
Dépenses	
BG - Article 611 - contrat de prestation de service (La Poste)	(+) 4 250,00 €
BG - Article 6236 - catalogues imprimés et publications	(+) 8 838,00 €
BG - Article 657363 - Subvention de fonctionnement aux organismes à caractère adm.	(+) 13 088,00 €
BG - Article 6558 - Autres contributions obligatoires	(-) 13 088,00 €
Recettes	
BG - Article 70872 - remboursement de frais par les budgets annexes (OT)	(+) 13 088,00 €

Pour information : Section de fonctionnement Office du Tourisme	
Dépenses	
BG - Article 62871 - Remboursement de frais à la collectivité de rattachement	(+) 13 088,00 €
Recettes	
BG - Article 74751 - Participation Groupement à Fiscalité Propre de rattachement	(+) 13 088,00 €

Vu les statuts de la communauté de communes du pays du Neubourg,  
Vu la délibération n°14 en date du 04 avril 2023 portant sur l'adoption du Budget Primitif 2023 relatif au Budget Général,  
Vue la décision du président n°11 en date du 17/04/2023 portant virement de crédits entre chapitres et valant DM n°1,  
Vu l'avis favorable de la commission Tourisme & sport et du conseil d'exploitation de l'office de tourisme en date du 14 septembre 2023,  
Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 25 septembre 2023,  
Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après avoir entendu l'exposé du vice-président, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le rapport de présentation ci-dessus,
- d'apporter les modifications au Budget Général 2023 telles que présentées ci-dessus,
- d'autoriser le président à signer tous les actes subséquents.

**Adopté à l'unanimité**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et an susdits.  
Pour extrait conforme.

**Le Secrétaire de séance**  
**Jérôme HENON**



**Le Président,**  
**Jean-Paul LEGENDRE**

